

Point de vue

Laurence Suprano, Directeur Associée chez Axys Consultants

Projets réglementaires : de la contrainte à l'opportunité

Les scandales financiers de la dernière décennie ont conduit à légiférer pour restaurer la confiance de la communauté financière : Sarbanes-Oxley pour les sociétés cotées aux Etats-Unis et Loi de Sécurité Financière en France ont ainsi vu le jour en 2002 et 2003. Si les premières réflexions sur ces nouvelles réglementations ont donné lieu à des débats de doctrine et des interprétations parfois divergentes, les projets réglementaires se sont imposés aux entreprises comme une contrainte légale impliquant des investissements conséquents dans des délais contraints.

Au-delà de la simple contrainte légale, le retour sur investissement repose sur la capacité de l'entreprise à dégager de réelles opportunités à partir de ces projets réglementaires.

En premier lieu, le projet doit s'inscrire dans une démarche Groupe permettant de normaliser et de partager la méthodologie, les outils, les livrables et les référentiels entre les différentes entités concernées.

Fédérant les acteurs et les partenaires de l'entreprise autour d'un objectif commun, l'une des principales opportunités consiste à engager une démarche d'amélioration durable de la performance. La mise en œuvre d'un référentiel des risques et des contrôles doit conduire à capitaliser l'expérience acquise lors de chaque cycle d'optimisation.

Au plan du système d'information, le référentiel doit être partagé entre les métiers, l'informatique et le contrôle interne afin de veiller à sa prise en compte dans la maintenance applicative, la refonte du système d'information et l'automatisation de certains contrôles. En ce sens, la constitution de centres de compétences réunissant les acteurs des filières métiers, informatique et contrôle interne permet de pérenniser le dispositif réglementaire vis-à-vis de l'évolution du système d'information.

Enfin, la communication et la valorisation des résultats obtenus en matière d'amélioration de la performance des activités et de remédiation des facteurs de risques constituent un autre levier important concourant à inscrire la démarche dans la durée.

Contact Presse :

Axys Consultants

Stéphanie Barrat

75, bld Mac Donald

75019 Paris

Tél : 01 44 89 91 24

Fax : 01 46 07 82 06

Mail : stephanie.barrat@axys-consultants.fr